



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant les distanciations sociales (distance physique d'un mètre entre les personnes) et l'interdiction de la présence du public pour le moment. La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Madame Patricia Dubois est absente.

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2021-09-130

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 septembre 2021 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Mandat pour Monsieur Marc Marin de la FQM
5. Demande d'aide à la voirie locale-Volet-Projets particuliers d'amélioration

6. Paiement des soupers pour les personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation et du scrutin
7. Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024
8. Maire suppléant
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de question (s)
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

NO-2021-09-131

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 et celle de la séance extraordinaire du 13 août 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 9 août 2021 et celle de la séance extraordinaire du 13 août 2021, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2021-09-132

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2021 totalisant 39 880,57\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 31 au 34, totalisant 15 490,00\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 720.07\$
Voirie	22 575.78\$
Eau potable	775.88\$
Déchets domestiques	4 064.26\$
OTJ -sentier	1 125.40\$
Route Roy	435.43\$
Remises gouvernementales	5 378.80\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois d'août 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-09-133 **MANDAT POUR MONSIEUR
MARC MARIN DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire obtenir une évaluation indépendante dans le dossier des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande mandate Monsieur Marc Marin, ing., M. Env de la FQM afin de produire une évaluation indépendante dans le dossier des eaux usées conformément aux exigences du MAMH et qu'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Martine Pilote, ing. du MAMH.;

QUE Ghislaine Leblanc, directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce mandat.

ADOPTÉE

NO-2021-09-134 **DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE**

LOCALE-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale ;

Attendu que le formulaire de reddition de compte V-321 a été dûment rempli ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Pour ces motifs, sur la proposition de ROCK CÔTÉ, appuyé par MÉLISSA TURGEON il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande approuve les dépenses d'un montant de 30 000\$ pour des travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

NO-2021-09-135

**PAIEMENT DES SOUPERS POUR
LES PERSONNES QUI TRAVAILLERONT
LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION
ET DU SCRUTIN**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent qu'un montant approximatif de 260,00\$ soit alloué pour les soupers des personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin pour les élections du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

NO-2021-09-136

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a demandé des prix le 17 août 2021 suite à une demande d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que le contrat d'entretien des chemins d'hiver est pour une période de trois ans soit 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission le 7 septembre 2021, au terme de la période de réception des soumissions;

Pour ces raisons, et après analyse, vérification, les membres de ce conseil acceptent la soumission conforme reçue soit Steven Lambert excavation inc. au montant de 584 872,08\$ incluant les taxes, pour le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, telles que ci-après décrites :

Année 2021-2022 : 30.83km	5 500,00\$ avant taxes
Année 2022-2023 : 30.83km	5 500,00\$ avant taxes
Année 2023-2024 : 30.83km	5 500,00\$ avant taxes

Année 2021-2022 : 30.83km	169 565.00\$ avant taxes
Année 2022-2023 : 30.83km	169 565.00\$ avant taxes
Année 2023-2024 : 30.83km	169 565.00\$ avant taxes

Total des 3 années : 508 695,00\$ avant taxes
584 872,08\$ incluant les taxes

Chèque visé ou cautionnement 58 487,21\$

Steven Lambert excavation inc.ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner l'entretien des chemins d'hiver à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

Une rencontre sera tenue avec le contracteur dans le but de lui signifier les attentes de la municipalité et les intentions de la municipalité quant à l'évaluation du travail accompli relatif au contrat de l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

NO-2021-09-137

MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de CARL CROTEAU, comme maire suppléant, pour les mois septembre, octobre, novembre, décembre 2021.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacances de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires. CARL CROTEAU pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre 2021.

ADOPTÉE

NO-2021-09-138

CORRESPONDANCE

La période de dépôt des candidatures se déroulera du 17 septembre au 1^{er} octobre à 16h30, afin que puisse être transmis plus rapidement aux électeurs, les bulletins de vote par la poste (dans le cas du vote par correspondance). Le dépôt des candidatures seront reçues au bureau de la présidente d'élection, 152, rue Municipale, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis public d'élection publié le 16 septembre 2021.

Vote par correspondance

Le RVPC prévoit habituellement que pour voter par correspondance les électeurs doivent en **formuler la demande par écrit au président d'élection de leur municipalité** (art.2). Le **Règlement du DGEQ** permet toutefois aux électeurs exceptionnellement admissibles au VPC de formuler une **demande verbale ou écrite au président d'élection.**

En ce qui concerne les électeurs non domiciliés dans une municipalité qui a adopté une résolution sur le VPC, ceux-ci doivent toujours formuler leur demande par écrit comme prévu habituellement par le RVPC, puisqu'elle demeurera valide pour les élections à venir. Les demandes de VPC devront être reçues au bureau du président d'élection au plus tard le jour-11 (27 octobre).

Pour les électeurs dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de la santé publique, la demande ne pourra pas être formulée avant le jour- 21 (17 octobre).

La demande des électeurs exceptionnellement admissibles au VPC ne sera valide que pour l'élection générale 2021.

Vous pouvez aussi consulter www.stadriendirlande.ca

Élections Québec- Élection générale municipale 7 novembre 2021

Tout ce que vous devez savoir pour voter

NO-2021-09-139

VARIA

Vaccibus sera de retour le vendredi, 10 septembre de 13h à 18h à l'édifice municipal.

NO-2021-09-140

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le gouvernement demande à la municipalité de permettre la transmission des questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Le gouvernement oblige la municipalité en l'absence du public par l'arrêté ministériel la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

NO-2021-09-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures11.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.